

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Procès-verbal de la Séance publique du 23 Décembre 1913. — Cette séance publique et solennelle a été ouverte à deux heures, par M. le baron du Bourget, président. Autour de lui se trouvaient plusieurs membres effectifs, MM. le général Borson, Cochon, Maurice Denarié, Dullin, Grange, le comte de Mareschal, Mgr Pillet et MM. le comte de Seyssel et d'Arcollières, secrétaire perpétuel. Près d'eux ou dans d'autres parties de la salle on voyait encore MM. Ch. Arminjon, le comte Amé d'Oncieu et le comte de Villeneuve, membres effectifs non encore reçus ; Briot et Pérouse, membres agrégés. Des dames en grand nombre et beaucoup d'autres personnes, parmi lesquelles le recteur d'Académie, M. Alengry, avaient bien voulu se rendre à l'appel de la compagnie. M. le général Holender, commandant de la division, et MM. Florimond Truchet et François Miquet, présidents, l'un de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, et l'autre, de l'Académie Florimontane, s'étaient excusés par lettre.

M. le Président a tout d'abord exprimé sa reconnaissance et celle de ses confrères aux personnes empressées à répondre par leur présence à l'invitation qu'elles avaient reçue. En termes aimables et gracieux, il présente ensuite, en quelque sorte, les rapporteurs des Concours Caffé et Guy qui vont prendre la parole, excuse l'absence inopinée de M. Emmanuel Denarié qui devait parler aussi, et semble regretter un peu la lenteur des nouveaux membres à répondre à l'empressement que l'Académie a mis à les élire.

La parole est donnée à M. le comte de Seyssel. Rapporteur du concours d'histoire, il a assumé la lourde et délicate tâche d'examiner et de rendre compte de l'œuvre des quatorze concurrents. Il la remplit sans cesser un instant d'intéresser son auditoire, qu'il s'agisse de géographie, de biographie, d'histoire et même de l'archéologie la plus lointaine ; aussi obtient-il, à la fin de sa lecture, le tribut d'approbation que mérite assurément son travail de critique sérieux, érudit, à la forme toujours fort élégante. — Conformément aux conclusions qu'il vient de formuler, M. le Président annonce que le prix Caffé de 1912 est ainsi réparti : 800 fr. à M. le chanoine Adolphe Gros, pour son manuscrit : *La Maurienne pendant la Révolution* ; 300 fr. à MM. Charles Marteaux, agrégé de l'Université, et Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du Musée d'Annecy, pour leur ouvrage sur *Bootae vicus gallo-romain de la cité de Vienne du I^{er} au V^e siècle* ; 250 fr. à M. Etienne Dullin, avocat, docteur en Droit, pour sa thèse sur les *Châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en deçà des Alpes*, et 150 fr. à M. Jacques Carron, avocat, pour son livre : *Insurrection de la Vallée de Thônes en 1793*.

M. Grange présente son rapport sur le Concours de peinture et de dessin de 1913. D'une importance moindre que le concours d'histoire, le concours de la fondation Guy offre toutefois à l'auteur une nouvelle occasion de faire apprécier sa compétence et son goût éclairé dans les choses de l'art. Il est, à son tour, écouté avec une attention sympathique et l'on peut ajouter que l'assistance est avec lui, quand il fait connaître, — ce que M. le Président confirme ensuite de sa parole autorisée, — que, sur les 400 fr. de la fondation, une somme de 300 fr. est attribuée à M. Elie Déchelle, pour son « Paysage de Montagne », et une somme de 100 fr., à M. Jules Roche, pour son « Tableau de fleurs ».

La séance est alors levée.

Le Secrétaire perpétuel,
D'ARCOLLIÈRES.

Nouveaux membres. — Ont été élus : comme membre effectif résidant, M. Félix BRIOT ; comme membre agrégé, M. le Comte Léon COSTA DE BEAUREGARD ; comme membres correspondants, Mgr Ernest COSTA DE BEAUREGARD ; MM. les abbés COMBAZ et LORIDON, professeurs à La Villette ; M. CHARETON, capitaine en réserve spéciale.

A travers les livres et les revues. — *Une âme de Saint. Le Chanoine Camille Costa de Beauregard (1841-1910)*, par Mgr COSTA DE BEAUREGARD (in-8°, 307 p. Chambéry, Librairie Catholique ; Paris, Plon, 1913). — Les ardents désirs des nombreux admirateurs ou protégés du saint fondateur de l'Orphelinat du Bocage ont été magnifiquement réalisés par son éminent biographe. Le récit vivant, plein de faits exposés avec une simplicité lumineuse qui charme l'esprit et le cœur, nous fait pénétrer jusqu'à l'intime de l'âme d'un Saint. L'art littéraire et la compétence théologique s'unissent admirablement dans cette œuvre pour en faire un livre de chevet qu'on lit et relit sans se lasser, y découvrant toujours des lumières nouvelles pour s'orienter avec sécurité vers l'idéal de la Vie chrétienne.

— *Dante Alighieri. La divine Comédie. L'Enfer.* Traduction nouvelle et notes de L. ESPINASSE-MONGENET. Préface de Charles Maurras (451 p. Paris, Librairie Nouvelle, 1913). — Déjà connue par des œuvres remarquées, Mme Espinasse-Mongenot vient de conquérir, avec les lauriers de l'Institut, les éloges des maîtres de la critique littéraire par cette œuvre importante dont l'exécution exigeait, avec une connaissance parfaite de l'italien, une rare pénétration d'esprit. Cette traduction est à la fois correcte et élégante : « A chaque vers italien la ligne française répond en rivalisant avec lui de concision forte, de beau dessin, de couleur sobre et pure. » (Maurras.) La traduction est d'ailleurs éclairée par des notes précises qui font ressortir la concordance des symboles poétiques avec les vérités chrétiennes. La Préface de M. Maurras ajoute un lustre particulier à cette œuvre si méritoire par elle-même : c'est une esquisse profonde et cependant très prenante de l'œuvre immense du grand poète qui incarna si puissamment dans la Divine Comédie les idées et les sentiments du moyen-âge.

— Abbé T. PARAVY. *La Faillite de la Libre-Pensée* (66 p.).
— Réfutation alerte, spirituelle et cependant solide des objections exploitées par l'ex-abbé Claraz dans ses livres et ses conférences.

— V. CHARETON. *La Réforme et les Guerres civiles en Vivarais, 1544-1632* (Paris, Catin, 1913, 430 p. in-8°). — Exposé très impartial et très fouillé des guerres civiles qui ensanglantèrent le Vivarais à la suite de la révolte des protestants. Grâce à une étude consciencieuse des documents et du terrain, le capitaine Chareton reconstitue les marches et contre-marches des armées catholiques et huguenotes à travers la région montagneuse et fortifiée de Privas, en faisant revivre, en passant, les principaux personnages qui y furent mêlés.

— La *Revue Lacordaire* (1913, p. 375-399. Tirage à part, 30 p. in-8°. Paris, Lethielleux) publie une étude suggestive sur *Lacordaire et Mgr de Quelen*, par M. l'abbé GELLON, aumônier des Religieuses de Saint-Joseph. C'est un commentaire précis et chaleureux de sept lettres inédites de Lacordaire qui apportent réellement des lumières sur certains détails de la carrière du grand orateur.

— Dans *L'Amitié de France*, novembre 1913, à l'occasion du Centenaire d'Ozanam, M. Edouard TERCINET évoque, dans une rapide et chaude synthèse, l'œuvre toute apostolique d'Ozanam, en la proposant comme modèle à l'activité de la jeunesse d'aujourd'hui.

J. B.

Séance publique du 23 Décembre 1913

ALLOCUTION

PRONONCÉE

à l'ouverture de la Séance publique

PAR

M. le Baron DU BOURGET

Président de l'Académie de Savoie

MESDAMES,
MESSIEURS,

Lors de notre dernière réunion publique, en vous remerciant, comme je le fais aujourd'hui, de l'empressement que vous aviez mis à répondre à notre invitation, je vous faisais part de notre intention de rendre plus fréquentes les réceptions solennelles de nos nouveaux confrères ; malheureusement, si, grâce à nos votes, les récipiendaires ne nous manquent pas, il n'en est pas de même de leurs discours qui, paraît-il, ne sont pas encore au point et auxquels nous ne pouvons que souhaiter que, pareils aux vins de nos coteaux, ils s'améliorent en vieillissant.

Nous avons eu une autre déception et je suis réduit au rôle ingrat du régisseur chargé d'annoncer au public l'absence d'un de ses auteurs favoris : M. Emmanuel Denarié nous avait promis de parler en poète d'un poète qui d'ailleurs ne l'était qu'à ses heures, mais d'autres obligations le retiennent loin de nous et je vous prie

d'agréer ses excuses et les nôtres. Qu'il ne se croie pas d'ailleurs dégagé de sa promesse que nous saurons lui rappeler le moment venu.

Notre ordre du jour n'en est pas moins copieux.

L'attribution des prix du Concours d'histoire de la fondation Caffé va vous procurer la bonne fortune d'entendre le rapport éloquent et très documenté de M. le Comte de Seyssel, qu'une autre Académie des plus prospères et des plus vivantes, dont il est le père, retient trop souvent éloigné de nous, — et M. Grange, dont vous connaissez la compétence artistique, vous lira un rapport des plus substantiels sur le Concours de peinture de la fondation Guy.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de consacrer un souvenir reconnaissant et ému aux généreux donateurs qui nous permettent de distribuer ainsi leurs largesses, et d'émettre le vœu que l'idée vienne à quelqu'un ou quelques-uns de nos contemporains de se survivre d'aussi noble façon.

RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire de la Fondation Caffé

PAR

M. le C^{te} de SEYSSEL

MESDAMES, MESSIEURS,

De la place même que j'occupe aujourd'hui, notre éminent confrère M. Ernest Denarié nous faisait observer, il y a quelques années, que la mission très flatteuse que notre Académie a reçue de distribuer des récompenses est particulièrement délicate du fait que les généreux donateurs qui fondèrent ces concours paraissent avoir attribué à notre compagnie une compétence quasi universelle.

Pas un seul d'entre nous ne prétend avoir reçu la moindre parcelle de cette omniscience qui, déjà au temps de Beaumarchais, permettait à un mathématicien d'exceller comme danseur et à un homme politique de gérer les branches les plus diverses de l'administration. Cette aptitude à tout diriger et à tout juger est un privilège que Dieu, par un effet tout spécial de sa grâce, a distribué à certains hommes d'Etat comme il avait conféré jadis aux rois de France le pouvoir de guérir les écrouelles par la simple imposition des mains. Les membres de l'Académie de Savoie n'ont pas reçu ce don précieux ; ils sont restés au nombre des rares hommes qui ne se reconnaissent pas aptes à tout et, pourtant, les concours exigeraient de nous des connaissances absolument encyclopédiques.

Successivement et sans transition aucune, nous nous trouvons appelés à juger des œuvres scientifiques, des

ouvrages de botanique ou de géologie, des travaux d'histoire et d'archéologie, des études généalogiques, des mémoires militaires, des biographies tantôt archaïques et tantôt contemporaines ; nous quittons brusquement la grotte où se recueillent religieusement les bois de renne ou les gallets grossièrement gravés par l'homme préhistorique, pour pénétrer dans la jolie salle où les artistes savoyards exposent les œuvres chatoyantes dues à leur pinceau délicat ; de temps en temps, enfin, on nous demande de choisir entre quelques centaines de jolis vers jetés, comme des fleurs en gerbes, sur le vert tapis de notre table de réunion... et il nous faut non seulement louer ce qui nous plaît le plus particulièrement, mais encore et surtout — au risque de nous créer d'irréconciliables ennemis — nous livrer à la plus méchante des critiques et rechercher parfois d'infimes faiblesses pour légitimer le choix que nous sommes obligés de faire.

Quelquefois — et c'est le cas aujourd'hui — la tâche du rapporteur devient encore plus ingrate que d'habitude : c'est quand il est appelé à critiquer et à éliminer d'un geste dédaigneux des œuvres dont il serait bien empêché, lui-même, d'atteindre le réel mérite.

Que les deux confrères qui répondent ici au nom de Denarié se partagent les rapports des concours de poésie et d'histoire naturelle, rien de plus juste, puisqu'ils se partagent aussi la compétence en ces matières ; que M. Grange émette aujourd'hui son jugement sur la peinture, vous ne sauriez vous en étonner, car il vous parle de ce qu'il connaît bien ; mais ce qui peut, à juste titre, vous sembler étrange, c'est que je vienne vous donner mon avis et même me prononcer en dernier ressort sur des ouvrages qui traitent de sujets historiques auxquels je n'entends pas grand chose et de sujets archéologiques auxquels je n'entends rien du tout.

Je sais bien que souvent, en maint tribunal, on a vu le juge condamner son prochain pour des fautes moins graves

que celles qu'il avait lui-même commises, mais cette excuse ne me suffirait pas si, comme le juge en question, je ne pouvais me retrancher derrière les décisions d'un jury. Je ne fais que prononcer la sentence ; le verdict émane de deux confrères qui eux ont, sans contestation aucune, toute l'autorité désirable ; j'ai nommé mes deux collègues de la Commission : l'historien scrupuleux et impeccable qu'est M. le comte de Mareschal et l'archéologue érudit et chercheur qui s'appelle le chanoine Burlet. Permettez-moi, Messieurs, de leur adresser ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour la façon délicate et aimable dont ils ont bien voulu me simplifier une tâche que, sans eux, je n'aurais jamais osé accepter, car, au moins par le nombre des concurrents et par la diversité des matières traitées, le concours de 1912 est le plus important qui ait jamais été soumis au jugement de l'Académie.

Quatorze concurrents sont entrés cette fois dans la lice pour se disputer le beau prix dû à la généreuse initiative du docteur Caffé.

Chacun d'eux brandit une arme différente. L'archéologue est armé d'une pioche, le biographe d'un scalpel, le monographe d'un périscope qui concentre sur un point unique le reflet de tout ce qui se passe autour de lui ; suivant qu'il s'occupe de détails d'économie politique ou de questions d'ordre général, l'historien a dû prendre son microscope ou son télescope. Grâce à cela, il nous a été facile, pour la plus grande clarté de ce rapport, de diviser en plusieurs groupes les ouvrages présentés au concours. Je vous parlerai donc successivement des travaux archéologiques, des études biographiques et des monographies pour continuer par l'analyse des ouvrages qui traitent de questions d'économie politique ou d'administration et terminer par ceux des livres soumis au concours qui ont trait à l'histoire générale.

Il est pourtant un opuscule qui ne peut, à proprement parler, entrer dans aucun de ces cinq cadres et, pour cette raison, c'est de lui que je vous entretiendrai tout d'abord.

L'Idylle des Cerises, tel est le titre sous lequel MM. François et Joseph Serand cherchent à dater et à situer, d'une manière absolument précise, la platonique intrigue du philosophe de Genève avec Mesdemoiselles Galley de St-Pierre et de Graffenried.

Ces deux jeunes filles, dont l'une appartenait à une famille savoisiennne et l'autre, bien que fixée à Annecy, était bernoise, sont peut-être les deux seules personnes dont le souvenir n'ait pas été souillé par les *Confessions* de Jean-Jacques. Cette idylle dont il se dégage, comme le disent MM. Serand, comme un lointain parfum d'innocence et d'amour, est un des rares passages de ce livre fameux qui se fasse remarquer par de la fraîcheur d'âme et de la jeunesse de sentiment, car ce ne sont pas ces qualités qui distinguent le plus particulièrement l'œuvre de Rousseau.

Par suite de recherches minutieuses dont la conscience est certainement digne d'éloge, les auteurs de *L'Idylle des Cerises* sont parvenus à prouver que la demoiselle Galley, à laquelle Jean-Jacques jetait des cerises, faute de ne pouvoir, comme il l'eût voulu, lui jeter ses lèvres, se nommait Claudine et non Jeanne-Rose ainsi que l'ont dit à tort quelques auteurs, car Jeanne-Rose était entrée, depuis plus d'un an, dans le dévot monastère de Saint-Bernard de la ville de Rumilly ; ils nous apprennent que M^{lle} de Graffenried, cédant à une préoccupation qui, en pareil cas, dicte encore aujourd'hui la déclaration de bien des femmes, s'était rajeunie de quatre ou cinq ans sur la feuille de recensement de 1743 ; ils nous démontrent que l'homme de génie et les deux amoureuses se sont rencontrés exactement auprès du pont Saint-Clair et que, ayant déjeuné à 8 heures et demie et dîné à midi, ils ont dû goûter à 4 heures et demie ou 5 heures des restes du café du matin.

Nous apprenons de même que ces repas, où les deux

charmantes filles n'avaient pas besoin de vin pour enivrer leur hôte, furent pris dans la vieille cuisine du château abandonnée aux grangiers et non dans le bâtiment de ferme ; qu'ils furent servis par la seule « grangère » en l'absence de son mari établi, au mois de juillet, dans le chalet d'inalpage, et que le cerisier sur lequel monta Jean-Jacques et qui, du reste, fut coupé en 1842, faisait partie des « huit arbres à choix dans le vergier » réservés par M^{me} de Galley dans un acte d'amodiation du 31 juillet 1723.

Je ne prétends pas que, dans leur précision minutieuse, ces infimes détails puissent être considérés comme oiseux ; je dirai même que c'est le plus souvent de la condensation de ces épisodes minuscules qu'est faite l'histoire vraie ; mais cette petite étude de trente-neuf pages que MM. François et Joseph Serand ont envoyée au concours ne nous a pas semblé être d'importance suffisante ni d'intérêt assez général pour être retenue.

Pour attacher toute l'importance voulue à ces petits faits il faudrait être pénétré d'une bien grande dévotion envers celui que Maurice Barrès appelle, par ironie, le saint de la Révolution, et que la loge maçonnique de Genève, la Fraternité, accusait, il y a un an à peine, d'être un renégat, calomniateur et voleur « dont les idées ont provoqué les méfaits les plus noirs de la Révolution ».

Pourquoi, d'ailleurs, s'entêter à attribuer à notre Savoie, si riche en illustrations de tout genre, ce Genevois qui, incapable de rien créer, n'a employé son réel talent qu'à railler tous les principes respectables et à saper toutes les institutions existantes.

Personne ne veut plus maintenant entendre parler de cette philosophie corruptrice et pestilentielle qui nous a fait tant de mal, et les mêmes hommes qui ont organisé, il y a quelques mois à peine, des fêtes solennelles en l'honneur de Rousseau, n'ont plus trouvé personne pour se joindre à eux quand ils ont voulu célébrer, cette année, le centenaire de Diderot.

En lisant l'*Idylle des Cerises* et en parcourant les passages des Confessions qui ont trait à cet épisode, les membres de la Commission ont été surtout frappés de ce fait que, contrairement à l'idée généralement admise d'une barrière infranchissable qui aurait existé, au XVIII^e siècle, entre les différentes classes de la société, nous voyons les deux jeunes filles nobles qu'étaient M^{lles} de Galley et de Graffenried entretenir, avec la fermière de la Tour et ses enfants, des rapports dont la familiarité simple surprendrait chez plus d'une petite bourgeoise de notre siècle de fraternité. Vous me direz, il est vrai, que si les deux jolies folles baisaient à pleines lèvres les enfants de la grangère, c'était pour faire endiabler Jean-Jacques ; mais n'est-il pas étonnant aussi de voir deux jeunes filles, appartenant à l'aristocratie savoyarde et bernoise, accueillir d'une manière aussi affectueuse un jeune homme qui, à tout prendre, n'était que le fils d'un modeste artisan.

Il est temps maintenant de nous occuper d'œuvres qui ont abordé plus directement le sujet proposé au concours, c'est-à-dire l'histoire de la Savoie. Nous commencerons par le seul des ouvrages qui nous ont été soumis qui traite d'archéologie et, en ce faisant, nous ne croyons pas nous écarter le moins du monde du cadre tracé : l'archéologie est, en effet, la recherche de l'histoire des hommes qui ont emporté la leur dans la tombe et, en ramenant à la lumière du jour les vestiges du vicus gallo-romain qui eut nom Boutoe, MM. Charles Marteaux et Marc Le Roux ont exhumé une quantité considérable de vases, de bijoux, d'armes, d'instruments d'agriculture ou de ménage, d'outils et même de statues, de monnaies et d'inscriptions qui nous initient à ce qu'était, dans tous ses détails, la vie des grands ancêtres qui habitaient la Savoie au cours des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne.

L'ouvrage dont nous avons à vous entretenir se compose de deux parties : la première, qui forme 291 pages d'un

volume in-8°, a été imprimée chez J. Abry à Annecy, tandis que c'est sous la forme d'un manuscrit de 55 pages avec des tables et un plan d'ensemble inédits que la seconde partie a été présentée au concours.

Le volume imprimé est un inventaire méthodique très érudit des fouilles entreprises, à diverses époques, dans la plaine des Fins auprès d'Annecy, sur l'emplacement du vicus gallo-romain de Boutoe. — Utilisant les travaux déjà faits sur la question et surtout ceux de MM. Ducis et Revon, recherchant l'endroit où ont été trouvés chacun des objets qui enrichissent les musées d'Annecy, les auteurs ont adopté un plan qui, à première vue, ne paraît peut-être pas très clair, mais qui, lorsqu'on l'examine de plus près, est certainement logique.

Dans le journal d'une fouille, on fait généralement part, jour par jour, des trouvailles qui ont été faites et, à l'occasion de chacune d'entre elles, on parle incidemment des objets similaires découverts antérieurement. MM. Marteaux et Le Roux emploient une autre méthode : ils suivent le tracé des chemins en étudiant une à une chacune des parcelles avoisinantes. Pour permettre de les reconnaître plus facilement, chacune de ces parcelles est désignée par son numéro cadastral et aussi par l'indication de tous ses propriétaires successifs depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

A chaque article on trouve la description technique de tous les objets découverts en ce lieu même, tant par les auteurs que par leurs devanciers et, s'il y a lieu, la discussion la plus érudite sur la nature et sur l'origine de ces documents de l'art antique gaulois, romain ou burgonde. Chaque paragraphe est une monographie savante résumant de longues et patientes recherches.

Le texte est illustré de 98 planches et de 937 figures choisies avec soin, et qui permettent aux profanes de suivre, avec intérêt, ces études techniques nécessairement un peu ardues. Seul un maître en archéologie eut pu, en ce

rapport, louer comme ils le méritent les auteurs de ce magnifique répertoire.

La deuxième partie de l'ouvrage consacré à Boutoe cadre plus directement encore avec le programme de notre concours d'histoire. Utilisant les données archéologiques accumulées dans la première partie de leur travail, et situant, grâce à l'excellence même de leur plan, les découvertes faites en chaque partie des fouilles, les auteurs nous donnent une vue synthétique de l'ancien vicus : Disposition des rues et des places, architecture des maisons et des monuments publics, importance de la population, vie économique et industrielle de Boutoe, tout est étudié successivement et présenté de manière fort heureuse. Un chapitre très neuf est consacré à l'histoire même du vicus : il aurait été fondé entre 45 et 27 avant Jésus-Christ, sur l'emplacement d'un village gaulois occupé par des ouvriers agricoles et le fondateur de Boutoe serait un chef gallo-romain du nom de Boutus. Ces conclusions sont, sans doute, discutables, car elles reposent, en grande partie, sur des inductions philologiques, mais elles sont exposées avec une érudition et une clarté remarquables. L'ouvrage se termine par une série de tables très précieuses et par un plan hors texte des fouilles de Boutoe. C'est, dans l'ensemble, un monument archéologique d'une très grande valeur.

Abordons maintenant, si vous le voulez bien, les œuvres des auteurs qui ont soumis au jugement de l'Académie des travaux biographiques.

M. Norbert Dunoyer nous a fait parvenir deux volumes, de 150 à 200 pages in-8°, publiés en 1910 et 1912, à Thonon, à l'imprimerie Jules Masson. Dans la préface de son premier volume, l'auteur nous dit que son seul but a été de faire mieux connaître les hommes qui ont illustré notre

Savoie et de ne pas laisser tomber dans l'oubli ceux qui ont eu un moment de célébrité.

Nous ne pouvons que louer M. Dunoyer de sa généreuse pensée, mais nous sommes obligés de reconnaître que le plan qu'il s'était tracé n'a pas été parfaitement suivi. Il ne mentionne même pas, en effet, certaines illustrations savoyardes, tandis qu'il s'efforce, en revanche, d'empêcher de tomber dans l'oubli un certain nombre de nos concitoyens qui, certes, devaient être des personnes fort estimables, mais qui n'ont jamais eu la moindre notoriété.

Dans les familles les plus connues de Savoie, l'auteur a dû faire, entre les membres qui se sont le plus distingués, un choix qui ne me semble pas avoir toujours été heureux ; ainsi, à propos des Costa de Beauregard, par exemple, ne croyez-vous pas avec moi que le président Jean-Baptiste, auteur de cette famille en Savoie, et le marquis Léon qui, vers le milieu du siècle dernier, y a joué un rôle si prépondérant, auraient encore plus de raisons d'être cités que Sylvain, l'aide-de-camp de Charles-Albert, et que le comte Fernand des Marches. Il en est de même pour les Foras : la plus grande illustration de cette antique maison n'est certainement pas l'excellent Père Michel qui, en sa pieuse vie, fut préfet de la sainte maison de Thonon.

Trop nombreux seraient les exemples qu'il me faudrait citer si je voulais nommer toutes les familles savoisiennes dans lesquelles M. Dunoyer a oublié complètement les personnages qui se sont le plus signalés pour s'étendre sur la biographie d'illustrations beaucoup moins connues. Il arrive même que certains grands noms savoyards ont été complètement passés sous silence ; c'est ainsi (pour ne parler que de familles aujourd'hui éteintes) que nous ne rencontrons pas une seule fois dans ces deux volumes le nom de Montbel-Entremonts ni celui de Chabot St-Maurice, et pourtant il fut un temps où les personnages qui les portaient jouissaient d'une notoriété bien considérable. D'un autre côté, si nous relevons une quantité énorme de noms de prêtres,

de moines et de religieuses, nous ne rencontrons pas, en revanche, le nom du cardinal de Brogny, de ce pâtre de Savoie qui atteignit au faite des dignités ecclésiastiques, pas plus, du reste, que celui du cardinal Louis Aleman, le président du concile de Bâle.

Toutes ces imperfections sont, sans contestation possible, dues à la forme que M. Dunoyer a voulu donner à son livre : l'éphéméride n'a de raison d'être que quand il est destiné à paraître sur les feuilles d'un calendrier. — En dehors de cela, c'est le plus déplorable des classements, car si trois hommes célèbres, vivant à des époques même très diverses, ont eu le malheur de mourir à la même date du mois, l'auteur, même si, comme M. Dunoyer, il a pris la précaution de faire son travail à double, est obligé d'en négliger un des trois ; en revanche, comme tous les jours ne rappellent pas, en Savoie, la mort d'un homme célèbre, on est fatalement amené à choisir des étoiles de moindre grandeur pour combler les lacunes.

Je sais bien que l'auteur a fait, à la fin de chaque volume une table qui facilite les recherches, mais cela même fait regretter davantage qu'il n'ait pas cru devoir donner à son ouvrage la forme d'un dictionnaire. Il eut certainement acquis, de ce fait, une plus grande clarté, la compulsation en eut été beaucoup plus aisée et, en ajoutant quelques noms et en retranchant quelques autres, M. Norbert Dunoyer aurait pu faire une œuvre encore plus utile ; elle eut même été parfaite si l'auteur avait plus soigneusement contrôlé et plus régulièrement cité les sources auxquelles il puisait et s'il avait accepté moins aveuglément toutes les assertions de Grillet.

C'est bien sous la forme rationnelle d'un dictionnaire que M. Alfred Anthonioz a fait paraître à Genève, chez Atar, au cours de 1912, le beau volume in-8° qu'il consacre aux généraux savoyards. — Qu'ils aient combattu pour leurs princes naturels ou qu'ils aient porté leur épée au service

de la Saxe, de l'Autriche, de la France, de l'Italie, de la Bavière, de la Russie, du Saint-Siège, de l'Espagne, de la Pologne, voire même des Etats-Unis, du Mexique ou des Indes, M. Anthonioz a résolu de grouper en ce livre la biographie succincte de tous ceux qui, nés sur la terre de Savoie, sont, au cours des siècles, parvenus au grade élevé de général.

L'Académie félicite l'auteur de l'idée patriotique qu'il a eue en voulant montrer à tous les belles qualités guerrières de notre race et applaudit de tout cœur à la pensée qui lui a, pour ainsi dire, fait mettre son œuvre sous l'égide de deux généraux savoyards, ... du général Borson qui longtemps présida nos séances et de la brillante carrière militaire duquel nous sommes si justement fiers, et aussi du général Pelloux qui a si grandement contribué à mettre l'armée italienne au rang d'une armée de premier ordre.

Le travail de M. Anthonioz ne nous a malheureusement pas paru répondre tout à fait à ce qu'on pouvait attendre d'un aussi haut patronage — : il est un peu hâtif ; la critique n'en est pas toujours assez sévère et les erreurs, presque inévitables du reste quand on aborde un sujet aussi vaste, sont peut-être plus nombreuses que de raison.

Il est certain que nos princes, de race éminemment guerrière, commandaient souvent en personne leurs troupes ; mais, malgré cela, puisque M. Anthonioz cite quelques chefs d'armée du moyen-âge sur sa liste de généraux, on ne comprend pas pourquoi il en omet tant et des plus illustres. Par contre, c'est à tort qu'il fait figurer dans cette nomenclature les La Palud, qui étaient Bressans, et les Chaland, originaires de la vallée d'Aoste ; le colonel de Loche de Vanzo, qui commanda le régiment de Savoie et se signala au combat de St-Michel, près de Mondovi, en 1796, ne devrait pas être confondu avec le général comte de Loche et, s'il est vrai qu'Henri de Bellegarde fut feld-maréchal, c'est à tort que l'auteur des « Généraux savoyards » dit que son frère Frédéric atteignit cette dignité.

M. Anthonioz se trompe quand il dit (p. 149) que les fonctions de gentilhomme ordinaire de la Chambre étaient toujours sédentaires, car, avant le XVIII^e siècle du moins, elles n'empêchaient nullement celui qui en était investi de marcher avec l'armée et même d'exercer des commandements militaires, et il fait une erreur beaucoup plus grave encore quand il affirme (p. 151) que le grade de mestre de camp conférait le commandement de toutes les milices de Savoie.

La commission a trouvé qu'il y avait aussi quelques réserves à faire au sujet du style employé dans ce livre. On y trouve des expressions singulières, comme à la page 201, quand il est dit que le général d'Oncieu eut l'honneur de « fonctionner » comme aide-de-camp de deux rois — ou que tel officier « continua son ascension », ce qui veut dire (à la page 66 par exemple) qu'il avança en grade.

Malgré ces imperfections, le livre des *Généraux Savoyards* est susceptible d'intéresser au plus haut point tous ceux — et ils sont nombreux en Savoie — qui sont jaloux de notre grandeur militaire.

En parcourant la liste de cette brillante phalange, un des membres de la Commission qui a lui-même porté l'épée me disait : « Comment se fait-il qu'il n'y ait plus actuellement en France, où pourtant nos deux départements ont envoyé de nombreux officiers, que deux généraux au cadre de réserve, le général de division Borson et le général de Ville, qui, l'un comme l'autre, originaires de Chambéry, sont venus de l'armée sarde, et pas un seul général en activité, tandis que les rares familles qui ont continué en Italie comptent encore aujourd'hui deux généraux en activité, le général de La Forest Divonne et le général Muffat de S^t Amour de Chanaz (que M. Anthonioz, par parenthèse, ne cite ni l'un ni l'autre), sans parler du général de Viry qui vient de mourir, il y a quelques mois à peine, dans l'exercice de son commandement ? Comment se fait-il surtout que, depuis 53 ans que nous sommes Français, le

général d'Aprvil soit le seul Savoyard qui, ayant fait la totalité de sa carrière dans l'armée française, ait pu parvenir au grade de général ? » . . .

Les qualités militaires de nos compatriotes sont-elles donc moins bonnes ou moins appréciées aujourd'hui qu'autrefois ? Je ne puis le croire, et la conduite admirable des Savoyards en 1870 nous prouve que la France retrouverait encore, au besoin, chez nous de dignes émules des Decoux, des Dessaix, des Forestier, des Songeon et des Pachtod et que, s'il n'y a pas en ce moment, dans notre armée, d'officiers généraux appartenant à la Savoie, c'est que des raisons d'ordre divers, auxquelles, pendant quelque temps du moins, la politique intérieure n'a peut-être pas été absolument étrangère, ont amené trop souvent des démissions prématurées ou ont entravé certaines carrières.

C'est maintenant pour opérer comme une transition entre les biographies et les monographies que je vous parlerai de l'ouvrage que M. l'abbé François Marullaz a consacré aux *Hommes et Choses de Morzine*.

L'auteur de ce travail l'intitule, lui-même, *Simplex Glanes*, et il a raison, car le plan de ce volume de 238 pages in-12, publié à Thonon, à l'imprimerie Jules Masson, en 1912, est conçu sans ordre et sans suite.

Au début, le lecteur croit lire une monographie de Morzine ; les premiers chapitres traitent de la géographie physique et de l'établissement de l'homme dans la haute vallée de la Dranse, ils parlent de la fierté de ces premiers habitants de Morzine, dont l'un, pour faire voir à l'abbé de Saint-Jean d'Aulps que le soleil du Bon Dieu luit pour tout le monde, jeta, sur un rayon lumineux pénétrant dans l'abbaye, son lourd manteau de peau de loup qui, d'après la légende, y serait demeuré suspendu en vertu d'une puissance surnaturelle (p. 54).

L'étude philologique très développée par laquelle l'au-

teur cherche ensuite l'étymologie de tous les noms de lieu, nous fait croire à un travail historique de grande envergure ; mais, dès qu'il nous a conduit à l'époque où des documents positifs commenceraient à permettre d'écrire l'histoire de Morzine, il n'est pour ainsi dire plus question de cette pittoresque bourgade si ce n'est pour parler de quelques différends qui ont existé entre ses habitants et l'abbé d'Aulps, leur seigneur, ou pour traiter de l'émigration des habitants de la vallée supérieure de la Dranse vers la lointaine Alsace. . . Ces deux sujets ne sont abordés du reste que parce que des Marullaz se trouvaient au nombre des Morziniens qui défendaient contre les prétentions de l'abbé les intérêts de leur village et aussi parce qu'il fallait bien parler de l'émigration des Morziniens vers le Rhin pour expliquer l'établissement à Colmar des auteurs du général baron Marullaz.

La partie monographique de ce travail n'a donc pas, par elle-même, une très réelle valeur et ne sert guère que de cadre à une histoire généalogique de la famille Marullaz et surtout aux biographies — fort bien traitées, du reste, — du général Jacob-François Marullaz et de son fils le général Louis-Yves Marullaz.

Fils de soldat, né dans le Palatinat rhénan en 1769, c'est-à-dire la même année que Napoléon, le général baron Marullaz participa à toutes les phases de la grande épopée depuis Valmy jusqu'à Waterloo, et se signala vers la fin de sa belle carrière par la défense héroïque de Besançon contre les alliés en 1814. — Quant à son fils Yves, né en 1802, officier depuis 1822, il fit les campagnes d'Espagne et prit part à l'expédition d'Algérie ; ce fut comme colonel qu'il se distingua sous les ordres du général Oudinot dans les combats qui eurent lieu autour de Rome ; général de brigade en 1851, divisionnaire en 1855, grand-officier de la Légion d'honneur, il fut placé dans les cadres de réserve en 1867. Lors de la déclaration de guerre en 1870, le général Yves Marullaz reprit du service actif à la tête d'une

division à Tours, puis, ayant donné à la France 47 années de service et ayant fait, pour elle, 24 campagnes, ce Morzinen s'éteignit à Perpignan en 1882.

A ces deux biographies sont jointes de nombreuses notes sur les divers membres de cette même famille qui ont occupé des charges dans l'armée ou dans l'Eglise. Très longues sont les listes des militaires, des prêtres et des religieuses qui portaient tous le nom de Marullaz et étaient tous originaires de Morzine.

Rentrant, vers la fin de son livre, dans le cadre monographique du début, M. l'abbé Marullaz y a joint quelques pages sur le parler local ou patois de Morzine et il le termine en donnant, d'après les travaux du Père Gave et de l'abbé Carriat, une liste des plantes et fleurs qui peuvent être recueillies dans la haute vallée de la Dranse.

En dehors des biographies militaires dont je viens de parler, on trouve donc, dans *Hommes et Choses de Morzine*, un peu de tout, mais, malheureusement, beaucoup de rien.

Les monographies proprement dites présentées au concours sont au nombre de deux : celle de La Motte-Servolex et celle de Chevron.

La première, intitulée : *Monographie religieuse et historique de La Motte-Servolex*, a été publiée par M. l'abbé Jacquier, curé-archiprêtre de La Motte, en un volume in-8°, à l'Imprimerie Générale Savoisiennne, au cours de 1912.

C'est un ouvrage composé à bâtons rompus, au milieu d'un ministère très occupé et, par suite, très méritant. C'est, sans doute, l'excuse qu'on peut trouver aux imperfections de ce livre.

Dès le début on est surpris de la manière dont M. Jacquier écrit l'histoire. Il raconte ou plutôt il suppose que le prieuré dont il s'occupe provient d'une restitution faite à l'Eglise par quelque roi ou noble qui se repentait d'avoir

dépouillé un couvent ou un clerc quelconque. Or, s'il est certain qu'au milieu des désordres et de l'anarchie qu'entraîna, dès la première moitié du IX^e siècle, la dislocation de l'empire Carolingien, il y eut bien des scènes de violence et de spoliation, il n'en faut pas conclure nécessairement au brigandage général organisé et tout puissant et, en tous cas, si l'on s'en tient aux documents, les fondations pieuses ne semblent pas provenir souvent de voleurs. — Si les donateurs ont conscience d'avoir péché, ils se montrent aussi bien certains d'être légitimes propriétaires de la fortune qu'ils offrent à Dieu ou du moins à l'Eglise. C'est ce qu'on peut inférer de la formule : « de hereditate mea » qui se rencontre couramment dans ces donations.

L'auteur de la monographie de La Motte ne tient, du reste, pas autrement à son hypothèse, car, immédiatement après, il nous explique d'une manière un peu embrouillée que la fondation du prieuré doit être attribuée à une œuvre pie de la reine Hermengarde, à moins que ce ne le soit à un placement avantageux de Humbert aux Blanches-Mains. Ce qui concerne les rapports du prieuré avec le Chapitre de Saint-Jean de Belley dont il dépendait est plus sérieusement traité, ainsi que la partie qui parle de la période révolutionnaire, car, si les sources ne sont pas souvent citées et si elles sont quelquefois exploitées sans discernement suffisant, on voit du moins que des documents nombreux ont été mis à la disposition de l'auteur. Il en résulte immédiatement une plus grande vie dans l'action et, partant, un intérêt plus vif pour le lecteur.

Malheureusement il n'en est pas de même de la partie du travail qui parle de l'état matériel des habitants de La Motte, entre l'an 1000 et 1789. Cette étude économique manque absolument de critique. Quelques citations de la Bruyère ou de Taine suffisent à l'auteur pour affirmer que le paysan de Savoie payait 50 % de son revenu pour les impôts, plus 30 % pour les droits seigneuriaux. — Si je ne me trompe, cela, avec la dîme, devait faire 90 % du

revenu. — Si M. Jacquier a réellement vu ces chiffres, je conçois que même les six milliards d'impôts de 1913 ne sauraient lui faire regretter l'ancien état de choses ; mais je doute fort qu'il ait trouvé cela ailleurs que dans un de ces livres tendancieux où on cherche sciemment à fausser le jugement du lecteur sous le prétexte fallacieux de lui apprendre l'histoire.

La bonne foi de M. le Curé de La Motte a été surprise, mais la Commission estime que, s'il avait pris le temps de consulter les minutaires où il y a des actes en foule sur La Motte, il aurait pu se rendre compte de la valeur des terres, du chiffre des salaires et du produit moyen de l'agriculture, et que, s'il avait lu quelques déclarations de servis, il eut mieux connu les ressources et les charges des cultivateurs et eut pu, alors, formuler un jugement plus sain sur leur condition. Quand on veut écrire l'histoire, il faut s'éclairer et procéder à une recherche absolue de la vérité ; devant un document irréfutable il faut encore, comme l'a dit Fustel de Coulange, être attentif à deux choses : d'abord à voir ce qui s'y trouve, et ensuite à se rendre compte de ce qui n'y est pas. — Ce n'est certainement pas la manière de travailler de M. Jacquier ; sans quoi, il ne nous dirait pas que l'Evêque de Saint-Jean était comte de Maurienne, et surtout que le Montfort qui défendit Nice en 1542 eut à lutter contre les galères commandées par l'empereur *Frédéric Barberousse*. Certes, le dictionnaire de Grillet n'est pas toujours une source très sérieuse, mais encore, quand on veut utiliser les renseignements qu'il donne, ne faut-il pas y lire ce qui ne s'y trouve pas. Confondre un pirate barbaresque du nom de *Barberousse* avec un empereur qui, à cette époque, reposait dans la tombe depuis quatre siècles, ne prouve pas une critique très approfondie des sources citées.

Si M. le Curé de La Motte s'en était tenu aux choses qu'il connaît bien et aux renseignements pour lesquels il a autorité, il eut fait un opuscule édifiant et très utile à ses

paroissiens, mais il s'est laissé entraîner et a voulu tracer un grand tableau d'histoire. On ne juge pas ainsi un passé de dix siècles et, avant de railler, comme il le fait, ce qu'il appelle « la maladie du regret du temps passé », l'auteur de cette monographie aurait dû se dire que, comprendre une époque, ce n'est ni la regretter ni la blâmer, mais bien la voir avec ses grandeurs comme avec ses misères et avec ses vices comme avec ses vertus.

La seconde des monographies présentées au concours est l'*Histoire de Chevron*, dont M. Joseph Garin a publié deux volumes in-12 chez Honoré Champion, en 1910 et en 1912.

Si l'auteur suit le plan qu'il s'est tracé dans la préface du tome I^{er}, il doit encore faire paraître au moins un volume, car l'histoire de Chevron pendant la Révolution et le XIX^e siècle n'a pas encore été traitée.

Il est du reste bien difficile de savoir si un troisième volume sera suffisant pour terminer cette monographie, car, à propos de Chevron, c'est l'histoire de toute la Savoie que nous trouvons dans ce livre.

Dans le premier volume surtout, ces développements sont vraiment trop considérables et l'ouvrage gagnerait beaucoup à être dégagé de diverses longueurs et de détails absolument étrangers au sujet.

C'est le défaut de beaucoup d'auteurs de monographies de ne pas savoir se borner. Faire l'histoire de la paroisse de Chevron et, à ce propos, de la famille de Chevron-Villette, était déjà un cadre bien assez vaste et l'ouvrage de M. Garin aurait certainement eu plus de valeur si son auteur avait concentré sur ce sujet les recherches consciencieuses et le travail considérable qu'il a été obligé de faire.

Puisque notre devoir ici est de formuler des critiques, nous devons pourtant faire remarquer que si, pour écrire l'histoire de Chevron, M. Garin a puisé à de nombreuses sources, il utilise indistinctement les bonnes et les mauvaises, ce qui l'amène même quelquefois à faire des cita-

tions contraires les unes aux autres. Comme tous ceux qui traitent de l'histoire de notre province, il devrait se souvenir que Grillet et Saint-Genis ne doivent pas toujours être crus comme parole d'évangile.

Les explications que nous trouvons sur les fiefs, les hommages, etc., sont inutiles ; il eut mieux valu ne pas les donner, car peu de personnes sont à même, aujourd'hui, de traiter dans leurs détails ces institutions féodales. C'est aussi un tort de dire que, à partir d'Emmanuel-Philibert, les paysans étant tous devenus fermiers, le servage cessa d'exister ; au XVI^e siècle, il y avait près de 400 ans que les serfs, qui ne doivent pas être confondus avec les taillables, avaient disparu du territoire de Savoie.

Quant aux maisons de Chevron et de Chevron-Villette, elles sont de celles qui sont assez illustres par elles-mêmes pour avoir tout à gagner à ne rien voir ajouter à leur généalogie de ce qui n'est pas absolument prouvé. Il eut donc été plus sage de ne pas affirmer aussi catégoriquement la naissance du pape Nicolas II sur la colline de Chateaufieu, de ne pas faire des barons de Chevron des baronnets qu'on n'a jamais rencontrés qu'en Angleterre, et de ne pas nous conter dans tous les détails la réception faite à Guillaume de Chevron au retour de la deuxième Croisade.

Si l'auteur avait lu, dans le *Regesta comitum Sabaudiae*, le travail de M. Carutti, il aurait vu que les noms des nobles Savoyards donnés par Guichenon comme ayant pris part à cette Croisade, ne sont peut-être pas exacts, et, s'il avait parcouru les publications que Cibrario et Promis, le comte de Sonnaz, le baron Carutti et le comte de Mareschal ont fait paraître sur la Savoie en terre sainte, il se fut peut-être moins étendu sur les détails du rôle que jouèrent, à la quatrième Croisade, les seigneurs de Villette contemporains du comte Thomas.

Enfin et surtout, il a semblé à la commission qu'il était impossible d'affirmer, comme l'a fait M. Garin aux pages 132, 150, 222 et 224 de son histoire, que, jusqu'en 1306,

les Chevron, absolument indépendants, relevaient directement de l'empire. S'il en avait été ainsi, ils eussent été souverains tout comme les comtes de Savoie, les sires de Faucigny et les comtes de Genève.

Malgré ces erreurs, le travail de M. Garin mérite d'être loué quant au fond. La composition, elle, laisse à désirer ; faute de temps, sans doute, l'auteur n'a pas assez fondu les documents avec son récit. De là un exposé dont la lecture est dure et qui, par moments, devient même incompréhensible pour ceux qui ignorent le latin.

Sauf celle de M. Vermale qui, déjà docteur en droit, présentait cette fois son doctorat ès-lettres, les thèses qui briguent cette année le prix de la fondation Caffé ont été soutenues devant des professeurs de droit. L'innovation qui, depuis quelques années, permet à ceux qui passent leur doctorat en droit de soutenir des thèses historiques qui n'ont à peu près aucun rapport avec le droit, est sans doute fort heureuse. Elle oblige les jeunes gens qui embrassent cette carrière du barreau qui, de nos jours, mène à tout, (même à l'inspection de nos voies ferrées) à s'initier à la connaissance de notre histoire provinciale. Ce n'est pas dire pourtant que, du premier coup, ils arrivent à la perfection et ces thèses qui, toutes, ont une certaine valeur, ne sauraient pourtant forcer l'admiration de la Commission comme celles qui ont été couronnées au précédent concours et qui, toutes deux, émanaient de professionnels, d'élèves de l'école des chartes, d'hommes, en un mot, qui parlaient de ces questions avec la même compétence spéciale que les concurrents d'aujourd'hui pourraient avoir sur des questions de droit.

M. Balmain, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, a publié en 1910 chez Jules Rey, éditeur à Grenoble, sa thèse sur *Les Franchises de la communauté d'Aiton*.

Dans la préface de cet ouvrage, l'auteur fait un grand acte d'humilité. Il dit que son livre sera incomplet et informe et donne comme excuse sa jeunesse, son inexpérience et la pauvreté de nos archives savoyardes. Je ne conteste pas sa jeunesse, mais il exagère son inexpérience. Quant aux archives de Savoie, si elles ne sont pas aussi complètes à Chambéry qu'on pourrait le souhaiter, il suffit d'aller à Turin pour constater leur incroyable richesse.

Les soixante premières pages de cette étude, qui n'en contient guère que 160, sont consacrées à la description topographique et à la géographie de cette combe de Savoie qui entoure Conflans. Il nous dépeint tous les points circonvoisins que l'œil peut découvrir du monticule du fort d'Aiton.

Le chapitre suivant nous parle des puissances territoriales. L'auteur cherche à établir une généalogie par laquelle, à l'instar de M. Benedetto Baudi di Vesme, mais en se basant sur un autre système que celui de la concordance des noms de baptême, il réunit en une seule la plupart des familles importantes des vallées de l'Arc et de l'Isère. Cette partie du travail ne nous semble pas reposer sur des bases sérieuses.

Parlant de l'organisation féodale dans la communauté d'Aiton, l'auteur nous paraît employer des expressions impropres quand, par exemple (p. 74), il dit que les manants prenaient des terres *entenance roturière ou servile*. Un peu plus loin, la nature des contrats d'albergement ne nous semble pas avoir été justement analysée, et pour le faire, l'auteur aurait dû relire le rapport fait par M. Burlet à l'occasion du dernier concours, et, comme alors, nous devons encore protester aujourd'hui contre l'éternelle confusion faite entre les serfs et les taillables.

Après ce préambule qui occupe la moitié de la thèse, M. Balmain aborde l'étude de la charte qui a fait donner à son travail le titre de *Franchises d'Aiton*. Ce document n'a rien de très particulier. L'auteur lui-même avoue qu'il

n'est qu'un rappel à l'ordre adressé par le prince au châtelain d'Aiguebelle. A cette occasion, M. Balmain critique beaucoup l'institution des châtelains et en exagère un peu les abus. Nous verrons tout à l'heure, en étudiant la thèse de M. Dullin, que les châtelains n'étaient pas du tout, au moyen-âge, de véritables potentats. Le tableau que l'auteur des franchises d'Aiton nous fait des charges qui pesaient sur les habitants au XVIII^e siècle est bien aussi un peu plus noir que de raison. S'il avait lu l'ouvrage de M. Pérouse couronné au dernier concours, il eut vu la vérité sur cette question dans ce livre où les documents seuls parlent sans avoir subi aucune pression tendancieuse. Nous ferons aussi observer à l'auteur des *Franchises d'Aiton* que, à la veille de la Révolution, la propriété était presque aussi divisée qu'aujourd'hui. Quant à la thèse du mécontentement général qui sévissait en Savoie vers 1790 et de l'enthousiasme avec lequel y furent reçus les bienfaits de la Révolution, nul ne l'a mieux contredite que M. César Duval, sénateur de la Haute-Savoie, et je renvoie M. Balmain aux documents publiés dans *l'Invasion de la Savoie en 1793*, par cet auteur qui, je le crois du moins, n'a pourtant jamais été flétri de l'épithète de réactionnaire.

A part ces quelques critiques nous reconnaissons que l'ouvrage de M. Balmain est composé d'après une bonne méthode et que la lecture, qui en est fort intéressante, en serait aussi très facile si, au chapitre II, il avait pris soin de traduire la charte des franchises et de renvoyer le texte latin aux documents.

Les critiques que nous avons cru devoir formuler sur le fond de la thèse de M. Balmain sont toutes applicables à l'étude que François Vermale a fait paraître en 1911 sur *Les Classes rurales en Savoie au XVIII^e siècle*.

Cette thèse, soutenue pour l'épreuve du doctorat ès-lettres, a été publiée chez Leroux en un fort volume in-8^o de 327 pages.

Comme dans les « Franchises d'Aiton » et dans beaucoup d'autres œuvres où le code féodal est insuffisamment étudié, il y a des confusions entre les taillables mainmortables et les serfs.

Nous ferons observer à l'auteur que les nobles eux-mêmes étaient souvent soumis à la mainmorte et que cette situation n'avait rien de particulièrement odieux ; nous lui dirons aussi que, lorsqu'à la page 66 il affirme que « les nobles cherchaient par toutes sortes de manœuvres à déchaîner le peuple contre les bourgeois », il semble oublier que la noblesse en Savoie se recrutait sans cesse dans la bourgeoisie et que, comme il le fait observer lui-même un peu plus loin, la noblesse d'épée, ruinée et dépouillée de sa splendeur passée et de ses anciens fiefs, était très souvent remplacée dans les terres seigneuriales de Savoie, au XVIII^e siècle, par des familles anoblies par des charges à une date relativement récente.

On peut reprocher aussi à M. Vermale d'avoir fait, dans sa thèse sur les classes rurales en Savoie, plus un travail de compilation qu'une œuvre véritablement originale. L'ouvrage de M. Masse sur la Chautagne et les études de M. Bruchet ont été largement mis à contribution et, s'il a fait à M. Pérouse de très importants emprunts, il oublie quelquefois qu'il s'est écoulé 200 ans entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, et que ce qui était vrai à l'époque dont s'occupe l'archiviste de la Savoie, ne l'est plus toujours à la veille de la Révolution.

Les titres à sensation que M. Vermale a cru devoir mettre en tête de ses chapitres : « Exploitation seigneuriale des classes rurales —, exploitation bourgeoise des classes rurales », ont le tort de donner à cette œuvre une apparence de pamphlet. Cela était d'autant plus inutile que l'auteur de ce livre, traitant son sujet avec bonne foi et impartialité, se livre dans ces chapitres mêmes à des développements qui l'amènent forcément à des conclusions absolument opposées à celles qu'on

pourrait s'attendre à rencontrer d'après ces titres tendancieux.

Il y a pourtant dans cette thèse de nombreux passages intéressants. Je citerai en particulier celui qui traite de l'organisation et de la répartition de la propriété foncière.

M. Vermale démontre que, au XVIII^e siècle, les paysans et les communes ensemble possédaient en Savoie 66 % du sol, la noblesse 18 %, le clergé 10 % et la bourgeoisie 11 %. Les biens communaux se sont maintenant augmentés d'une très grande partie de ceux du clergé et de la noblesse, mais je doute fort que la petite propriété appartenant en propre aux paysans s'étende aujourd'hui, comme au XVIII^e siècle, sur le quart de la surface du territoire.

La troisième et dernière des thèses qui nous ont été présentées est celle de M. Etienne Dullin, sur les châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en-deça des Alpes. Cet ouvrage, qui forme un gros volume in-8° de 364 pages, a été publié chez Jules Rey, à Grenoble, en 1911.

Le travail, fait sur un sujet neuf et d'intérêt général très important, est fort bien ordonné et élégamment rédigé. Pour l'exposé clair et méthodique de cette étude, qui soulevait de nombreux problèmes assez complexes, il a fallu de longues, patientes et consciencieuses recherches. Il y a un grand mérite à éclaircir ces questions qui sont mêlées à toute l'histoire administrative d'un pays et l'auteur, qui ne fait dire aux documents que ce qu'ils contiennent, paraît y avoir pleinement réussi.

M. Dullin distingue bien les curieuses transformations qui se sont produites avec le temps dans cette institution dont les fonctions, au début, étaient convoitées par la plus haute noblesse et avaient une importance considérable, puis allèrent toujours en décroissant jusqu'au jour où les châtelains occupaient une place très modeste tout à fait au bas de l'échelle de l'administration judiciaire.

Comme le fait fort judicieusement observer l'auteur lui-

même dans la conclusion de son étude, « cet aperçu sur l'administration locale de la Savoie fait ressortir que, contrairement à l'erreur encore commune suivant laquelle tout, avant la Révolution française, n'aurait été qu'arbitraire et chaos dans le gouvernement et l'administration, la Savoie, sous ses princes, du moyen-âge à la fin des temps modernes, fut de plus en plus gouvernée et administrée d'une manière excellente à de nombreux points de vue. Il n'a pas été rare, en effet, de trouver, dans les statuts et les édits des princes de Savoie, des dispositions que les législateurs modernes n'ont fait que copier ou, tout au moins, qui contenaient en germe des institutions et dispositions législatives que ceux-ci croient parfois, dans leur naïf orgueil, avoir inventées ».

La Commission, désireuse de rendre à chacun son dû, de reconnaître *cuique suum*, selon l'aphorisme de la législation romaine, félicite M. Etienne Dullin de la manière dont il a mené à bonne fin cette captivante étude. Il a fait œuvre utile et mérite un sérieux encouragement. L'Académie de Savoie espère bien que les rares qualités de travailleur et d'historien que ce jeune homme a su nous montrer dans ce travail ne resteront pas inutilisées et que « les Châtelains » seront suivis de nombreuses autres études historiques.

Nous en avons fini, Messieurs, avec les livres qui traitent de notre administration et de nos institutions. Il nous reste encore à vous parler des ouvrages consacrés à l'étude de l'histoire générale. En tête de ceux-là, je dois placer le petit atlas (1) par lequel MM. Thimel et Trezenem présentent aux enfants des écoles primaires un aperçu de la géographie et de l'histoire de la Savoie. Ce n'est, en effet, qu'un simple aperçu et, puisque les 58 pages de ce petit volume ont déjà obtenu une subvention du Conseil général, la Commission

(1) Chambéry, librairie Dardel, 1912 ; 1 vol. in-4°.

estime que cette œuvre a été suffisamment récompensée, car, outre son peu de développement excusable par le but auquel il était destiné, ce travail peut se voir reprocher certaines omissions et certaines petites erreurs. N'oublions pas pourtant qu'il est parlé ici, non pas de la province de Savoie tout entière, mais seulement du département qui a Chambéry comme chef-lieu.

La partie consacrée à la géographie signale surtout les établissements industriels qui existent aujourd'hui. La partie historique, bien que très courte, est celle où nous avons relevé certaines erreurs. Nous lisons par exemple à la page 46 que, à partir de 1349, les Etats des ducs de Savoie touchaient à ceux des rois de France. Cet état de choses est bien antérieur à cette date, car nous ferons observer aux auteurs que, bien avant l'annexion du Dauphiné à la France, la Savoie, qui possédait la Bresse et le bailliage de Viennois, s'étendait jusqu'aux portes de Lyon.

Nous ferons aussi observer à MM. Thimel et Trezenem que les royales Constitutions de 1770 n'ont pas aboli le servage puisqu'il avait disparu de notre pays depuis de nombreux siècles et que Emmanuel-Philibert ne supprima pas les Etats généraux, mais s'abstint simplement de les réunir dans la province de Savoie après 1560. Dans le comté de Nice, ils furent réunis jusqu'en 1591 et ceux de la vallée d'Aoste continuèrent à s'assembler très fréquemment jusqu'en 1766 (p. 52).

Il n'est peut-être pas non plus très juste de dire que le code civil sarde fut copié sur le code Napoléon. On peut en effet y constater de fréquentes modifications et de nombreuses rectifications.

Dans la liste de grands Savoyards qui termine cet ouvrage il eut mieux valu ne pas citer Favre et son fils Vaugelas, car ils ne sont pas Savoyards, mais bien Bressans : Vaugelas, fils d'un Bressan, est né à Meximieux. — Jean-Jacques Rousseau n'est pas à sa place non plus dans cette liste biographique de la Savoie bien que les auteurs aient

pris soin de nous rappeler qu'il a vu éclore et développer son génie à Chambéry. — N'eut-il pas mieux valu, en revanche, citer le comte Thomas I^{er}, le prince Eugène de Savoie et Charles-Emmanuel le Grand et ne pas omettre les noms de l'abbé de Mellarède, du maréchal de Bellegarde, des généraux Curial, Ménabréa et Hector de Sonnaz, de l'évêque académicien Dupanloup et de l'amiral de Saint-Bon.

La Commission croit aussi devoir faire quelques réserves au sujet de l'enthousiasme délirant avec lequel la Savoie tout entière aurait embrassé la cause de la Révolution.

Sans parler des ouvrages déjà parus, le travail que M. Carron a consacré à cette époque et que nous allons analyser tout à l'heure est une preuve nouvelle et irréfutable de la non généralité de cet enthousiasme en Savoie.

Nous avons également reçu au concours la brochure de cent pages que M. Trésal, à l'occasion du cinquantième de l'annexion en avril 1910, a consacré au grand événement qui, en 1860, a jeté notre province dans les bras d'une nouvelle patrie. *Comment la Savoie et Nice sont devenues françaises*, tel est le titre que M. Trésal a donné à cette étude dans laquelle, grâce à ses recherches minutieuses et surtout grâce à la correspondance du comte Greyfié de Bellecombe, il nous retrace les négociations et manœuvres diplomatiques de toutes sortes qui ont incité Victor-Emmanuel à céder à la France le berceau de sa race et décidé la Savoie à confier volontairement, par la majorité écrasante du vote plébiscitaire, ses destinées à l'Empereur des Français.

Tous ces faits n'étaient qu'imparfaitement connus et il s'en dégage des conclusions qui, au premier abord, peuvent surprendre.

Il est curieux, en effet, de constater que, tant en Savoie qu'à Nice, le parti conservateur catholique, froissé dans ses opinions par la nouvelle politique du roi de Sardaigne et de Cavour, fut favorable à l'annexion, tandis que les libéraux

démocrates, plus disposés à suivre les destinées de celui qui devait fonder à Rome le royaume d'Italie qu'à se courber sous le joug de l'empereur qu'ils appelaient le tyran des Français, étaient absolument hostiles au changement de patrie.

La presse des deux partis savoyards nous fournit une preuve indéniable de cet état d'esprit et il ne faut donc pas que les descendants des vieilles barbes de 1848 à Chambéry veuillent donner à leurs auteurs les gants d'avoir bénévolement enrichi la France de ces deux beaux départements qui font son orgueil.

Rien ne pouvait, en ce moment-là, les attirer vers la France comme ils l'eussent été s'ils avaient pu prévoir alors la marche que la politique française devait suivre, vingt ans plus tard, vers la réalisation de toutes leurs aspirations.

L'auteur de cette brochure a peut-être tort aussi de laisser entendre que, dès avant 1850, les souvenirs historiques de la Savoie l'entraînaient vers la France. Ces souvenirs étaient communs beaucoup moins avec la France qu'avec le Piémont auquel nous étions unis depuis de longs siècles, et nous pouvons affirmer, avec le comte Greyfié de Bellecombe, que la Savoie avait conservé des sentiments de fidélité, de reconnaissance et d'attachement pour la Maison illustre qui porte son nom, tant que cette Maison n'avait pas été entraînée vers d'autres destinées.

Telle qu'elle est présentée, cette étude sur l'annexion constitue, malgré ces légères critiques, un bon et beau livre dont le style est clair et alerte ; il est probable que si, au lieu de soumettre à notre concours la brochure peu importante qu'il a présentée au public en 1910, M. Trésal avait pu nous apporter l'œuvre plus complète qu'il a publiée depuis, la Commission eut été amenée à demander à l'Académie de lui décerner une récompense. Elle l'eut fait avec joie et elle espère que, à un autre concours, cette satisfaction lui sera procurée.

En traitant l'histoire épisodique de l'annexion, M. Trésal pourrait s'écrier avec Marc-Claude de Buttet :

La Savoie, à jamais, sera dite leur mère ;
La France qui les eut leur nourrice plus chère,
A l'immortalité je lègue leurs beaux faits (1).

Ce n'était pourtant pas pour la première fois que, en 1860, la province de Savoie était unie à la France. Sans parler de la conquête qu'en avaient fait les Valois au XVI^e siècle, la fin du XVIII^e et le commencement du XIX^e siècles avaient vu déjà les vallées pittoresques de la Dranse, de l'Arve, de l'Isère, de l'Arc, de la Leysse et du Guiers s'en aller (pour employer la jolie expression de notre regretté président M. Descostes) là où court l'eau de leurs rivières. C'est de l'époque révolutionnaire, de l'époque de cette première occupation de la Savoie par la France que vont nous parler les deux derniers ouvrages qui nous restent à analyser, de ceux qui ont été soumis à l'examen du concours. L'un d'entre eux a été publié, l'autre n'est encore qu'à l'état de manuscrit. Le premier est intitulé : *Insurrection de la vallée de Thônes en 1793* et forme un volume in-8^o imprimé à Annecy en 1911 ; le second, qui n'a pas encore été publié, nous a été présenté sous la forme de près de 800 pages, d'une écriture fine et serrée, et traite de la Maurienne pendant la Révolution. Le premier est l'œuvre de M. Jacques Carron ; le second est dû à la plume de M. le Chanoine Gros.

Dans son *Insurrection de la vallée de Thônes*, M. Jacques Carron nous fait un exposé saisissant de cette Vendée savoyarde qui ensanglanta les eaux du Fier et celles du

(1) *Œuvres poétiques de M.-Cl. de Buttet* ; Lyon, N. Scheuring, 1877, p. 278.

Nom au printemps de 1793. Si l'accord de deux souverains alliés, le désir de la majorité du peuple et la marche lente mais sûre de l'opinion a rendu forte, calme et indissoluble l'annexion de 1860, rien de semblable ne se rencontre dans celle qui, en 1792, unit la Savoie à la France.

« La Savoie conquise, il s'agissait d'en faire un département français. Ce sera l'affaire d'un vote dont se chargeront les patriotes révolutionnaires plus connus sous le nom de Jacobins.

« Stylés et encouragés par les représentants de la Convention, ils parcoururent les campagnes. Pour obtenir ce vote annexionniste, ils emploient, tour à tour, les menaces ou les promesses. La crainte des représailles de plus de 19.000 baïonnettes républicaines, maîtresses de la Savoie, terrorisait les masses : la diminution des impôts, la disparition des milices, la suppression des enrôlements par force, — ils promettent tout —. Et quant à la religion : « Nous vous disons, nous, — affichaient-ils sur toutes les églises et mairies —, que vous aurez tant que vous le voudrez la religion catholique, le culte catholique, des prêtres catholiques —, etc., etc. » (Page 13.)

Le vote qui, le 14 octobre, sanctionna cette annexion dans 650 communes, eut lieu sans contrôle et sans liberté :

« La prétendue unanimité, constate le cardinal Billiet, qui donna la Savoie à la France en 1792, quand les neuf dixièmes des Savoyards, au su de tous, demeuraient dévoués au roi, n'était au fond qu'un escamotage révolutionnaire. — Triste comédie de 1792, s'écrie à son tour Joseph de Maistre, triste comédie lorsqu'une poignée de vauriens, qui se faisaient appeler la nation, écrivirent à Paris que nous voulions être Français : Vous savez tous devant Dieu qu'il n'en était rien et comme quoi nous fûmes tous libres de dire non à charge de dire oui. » (Page 13.)

Au mépris des promesses, malgré le vœu consigné dans les procès-verbaux d'un grand nombre de communes, dès le 8 février 1793, la persécution religieuse commença.

Suppression de quatre évêchés, établissement de la constitution civile du clergé avec la prestation obligatoire du serment schismatique sous peine de prison, de déportation. Il y eut peu de défaillances. Pour demeurer fidèle à son devoir l'immense majorité préféra l'exil. Le seul diocèse d'Annecy assista à la fuite, en plein hiver, de 900 prêtres ou religieux. C'est alors que commença pour plusieurs une existence héroïque. Cédant aux supplications des fidèles, ils consentirent, au péril de leur vie s'ils étaient découverts, à vivre cachés dans les bois ou les montagnes afin d'administrer les secours religieux. Les prisons regorgèrent. Nobles, bourgeois, paysans et ouvriers y furent entassés, victimes de la délation ou simplement soupçonnés de regretter le régime déchu.

Ce fut le mépris de la parole donnée et aussi cette persécution religieuse qui blessait la population dans ses sentiments profonds de foi catholique, qui déchainèrent la révolution ou, pour mieux dire, la contre-révolution. Elle éclata un peu partout en Savoie au printemps de 1793. Déjà, à la fin d'avril, le Haut-Faucigny s'était révolté au cri de : « Vive le roi de Sardaigne... on veut nous enlever nos prêtres, notre religion. »

Cette insurrection, quelques jours victorieuse, était à peine étouffée dans le sang que la population de Thônes se soulevait à son tour et pour les mêmes motifs. Cet armement des habitants de la haute vallée du Fier, fait à l'instigation d'une femme, Marguerite Frichellet, commença au moment où un prêtre jureur voulut célébrer la messe dans les églises de la montagne. Dès le 5 mai, on répondait par l'émeute aux ordres de recrutement. A La Cluze, on foule aux pieds la cocarde tricolore aux cris de : « Vive le Roi ! — Périssent la France ! » — et toute une partie de l'arrondissement d'Annecy s'organisa sous la direction du chevalier Galley de Saint-Pierre, ancien officier du régiment de Genevois.

Les armes manquaient ; pour résister aux troupes orga-

nisées de la République, les paysans de nos montagnes n'avaient que quelques mauvais fusils et des canons qu'ils avaient faits eux-mêmes en évidant des troncs d'arbres et en les cerclant de fer.

Quand ils se furent emparés des quelques vieilles bombes oubliées dans le château abandonné de Menthon, ils se crurent invincibles.

C'est cette campagne de quelques jours avec ses alternatives de succès et de revers que M. Carron nous peint dans tous ses détails de la manière la plus captivante. Il nous fait assister aussi à toutes les phases de la répression.

Le style de ce livre est alerte ; il en rend la lecture attachante et facile et nous ne saurions trop féliciter M. Carron sur le talent avec lequel il a su faire revivre à nos yeux les phases attristantes de ces luttes dramatiques au cours desquelles des concitoyens s'armaient les uns contre les autres, s'emprisonnaient et s'entretuaient sous prétexte de s'inculquer les grands principes de la liberté et de la fraternité.

Presque semblables sont les tableaux que nous met sous les yeux le consciencieux travail dans lequel M. le chanoine Gros nous raconte tous les événements qui se sont déroulés en Maurienne au cours de cette période tourmentée. C'est par l'examen de cet important manuscrit que se terminera ce rapport.

Bien qu'il soit possible de reprocher à M. Gros de s'être étendu un peu trop longuement sur des faits de second ordre qui, quelquefois même, ne semblent avoir qu'un rapport indirect avec son sujet, nous ne pouvons nier que cet ouvrage soit, de tous ceux qui ont été présentés au concours, celui qui s'approche le plus de la perfection. Le plan en est bon, le style est clair et tous les faits sont appuyés sur des documents authentiques recueillis tant dans notre dépôt national qu'aux archives de la Savoie et de Turin. Les fonds des communes de Maurienne et bon

nombre de collections particulières ont aussi été consultés. La liste de ces sources variées est donnée en tête de l'ouvrage.

Dans une introduction très documentée, l'auteur nous présente l'état de la Maurienne à la veille de la Révolution ; il nous fait ressortir le loyalisme religieux et royaliste de la population.

Survient, en septembre 1792, l'invasion par les troupes de Montesquiou et nous assistons alors à l'élection de l'Assemblée des Allobroges et à la proclamation de la déchéance de la Maison de Savoie. L'auteur nous montre dans tous ses détails la cérémonie mi-religieuse, mi-patriotique qui eut lieu à la cathédrale de Saint-Jean le 8 décembre et fait défiler devant nos yeux une interminable théorie de civils et de militaires, de femmes, de jeunes filles et de citoyens.

Dès les premiers jours de janvier, l'obligation du serment civique provoqua déjà une émeute en Maurienne. La disette qui sévissait alors, la dépréciation des assignats furent certainement au nombre des causes de mécontentement, mais la persécution religieuse doit être considérée comme la raison déterminante de cette révolte.

M. Gros s'étend longuement sur cette persécution. En demandant aux prêtres l'autodafé de leurs lettres de prêtrise et l'ignoble serment qui l'accompagnait, Albitte provoqua la révolte de ceux-là mêmes qui avaient prêté le serment civique.

Certains prêtres mauriennais avaient admis d'être appelés jureurs, mais ils eurent, malgré cela, le courage de préférer l'exil et la mort même à l'apostasie.

Nous assistons alors aux drames terribles de la Terreur, hélas ! semblables à peu de choses près sur tous les points du territoire ; mais M. Gros a réuni des documents fort précieux sur ce qui s'est passé en ces jours d'horreur au sein de chacune des communes de la Maurienne.

Un instant l'armée d'occupation est chassée par les

troupes sardes de cette province, où la famine obligeait les habitants à réserver pour leur propre nourriture la totalité de l'avoine de leurs mules, puis la République française reprend possession de la Maurienne et le gouvernement Sarde est rejeté pour la seconde fois de l'autre côté des Alpes.

Nombreux sont aussi les détails intéressants que nous rencontrons dans ce livre sur cette seconde terreur de 1798 qui, bien qu'elle eût remplacé la guillotine par la déportation, fut plus terrible peut-être en Savoie pour les prêtres que celle de 1794.

Enfin l'esprit public est lassé de tous ces excès ; la Révolution a été loin d'améliorer le sort du peuple, les Jacobins ne sont plus qu'une poignée ; chacun attend avec impatience un changement de régime ; c'est donc avec une joie délirante qu'est accueillie la Constitution de l'an VIII et le concordat qui amène le retour des déportés.

La Révolution est finie et le livre de M. Gros se termine par le récit de la réception enthousiaste faite à Bonaparte lors de son passage à Saint-Jean.

Il faudrait des pages et des pages pour résumer tous les détails intéressants que l'auteur a trouvé le moyen de broder sur le canevas de ces six années d'histoire locale et, d'après l'avis unanime de la Commission, l'ouvrage de M. Gros mérite d'être classé, dans ce concours de 1912, avec le n° 1.

Nous estimons pourtant, Messieurs, que, vu le mérite des œuvres de plusieurs autres des concurrents, il y a lieu de ne pas attribuer à ce livre la totalité du prix.

Il n'est pas un seul des autres ouvrages que nous venons d'analyser dont la lecture ne nous ait laissé d'agréables souvenirs, mais il en est trois qui, d'après nous, méritent spécialement d'être récompensés.

Si vous consentez à vous ranger à notre avis, vous

remettez donc à M. le chanoine Gros la grosse moitié de la somme due à la générosité du docteur Caffé et partagez les 700 francs restant en trois parts qui pourront être attribuées de la manière suivante :

2^e prix : à MM. Marteaux et Marc Le Roux pour leur travail archéologique sur Boutoe.

3^e prix : à M. Etienne Dullin pour sa savante thèse sur l'administration des châtelains.

Et enfin 4^e prix : à M. Jacques Carron pour sa palpitante étude sur l'insurrection de la vallée de Thônes en 1793.

* * *

Conformément aux conclusions de sa Commission, l'Académie décerne sur le prix de la fondation Caffé :

1^o Une somme de 800 francs à M. le chanoine Gros pour l'ouvrage intitulé : « La Maurienne pendant la Révolution » ;

2^o Une somme de 300 francs à MM. Marteaux et Marc Leroux pour leur ouvrage sur « Boutoe, ou Annecy romain », *en exprimant ses regrets de ne pouvoir attribuer une récompense plus élevée à une œuvre d'une pareille valeur archéologique ;*

3^o Une somme de 250 francs à M. Etienne Dullin pour son ouvrage sur « les Châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie au deçà des Alpes » ;

4^o Une somme de 150 francs à M. Jacques Carron pour son ouvrage sur « l'Insurrection de la vallée de Thônes en 1793 ».

RAPPORT
SUR LE
CONCOURS DE PEINTURE
(FONDATION GUY)
PAR
M. F. GRANGE

MESDAMES,
MESSIEURS,

Un des maîtres de notre peinture française, Chardin, disait, à propos d'une exposition : « Celui qui n'a pas senti la difficulté de l'art, ne fait rien qui vaille ; celui qui, comme mon fils, l'a senti trop tôt, ne fait rien du tout. »

Notez cependant que ce fils, Pierre Chardin, avait remporté, en 1754, le premier prix de peinture et qu'il fut pensionnaire à Rome, sous la direction de Natoire.

L'alternative est donc fâcheuse et ce n'est point communément dans la première jeunesse, sans études et réflexions suivies, que l'on réalise une œuvre d'art véritablement marquante. Aussi, peut-on s'étonner, à bon droit, de l'abus des termes élogieux que la presse contemporaine prodigue à de médiocres essais. Le génie, la maîtrise, décernés à « des talents vigoureux qui n'ont plus rien à apprendre », sont d'un hommage courant ; aucune restriction ne se mêle à la louange. L'encens le plus pur, et l'odeur en est agréable, voile de sa fumée les vides de la toile.

De l'avis des gens de goût, ces pratiques nuisent à la fois, à l'artiste et au critique, et rendent très délicate, il faut l'avouer, la tâche d'un rapporteur de concours. Il me semble toutefois que l'on peut rompre avec elles, sans verser dans l'outrance de la sévérité, en recherchant avec sympathie les mérites divers des artistes d'un pays que nous aimons.

MESSIEURS,

La Commission des Beaux-Arts, nommée en vue de l'attribution du prix Guy, a examiné avec intérêt l'ensemble des œuvres soumises à son jugement. Ce concours, réunissant 7 exposants, a été caractérisé par la prédominance presque absolue de la peinture de paysage. Le genre, la figure, même sous mode de dessin ou de gravure, n'ont pas été représentés. Paysages ou peintures de fleurs ont révélé, entre leurs auteurs, une diversité de tempérament que nous avons goûtée, des qualités de vision, de composition ou de coloris qui peuvent retenir comme d'heureuses promesses ou d'enviables réalisations.

C'est ainsi que M. Girard-Madoux nous semble avoir un très juste sentiment de la couleur, chez lui, chaude, dense, et d'une agréable harmonie. Son envoi nombreux se compose d'esquisses ou pochades rapides marquant la sensibilité et la passion d'un jeune peintre à ses débuts. L'étude confèrera, sans doute, à son dessin l'équilibre et la justesse nécessaire.

M. Poirel expose : « Une Matinée aux Charmettes », des « Chaumières à Chindrieux », où l'effet, traité avec vigueur, se nuance parfois de beaucoup de délicatesse.

De M. Carron, nous avons retenu une « Plaine d'Arrandon, Val d'Arrandon (Isère) », paysage d'un ton très fin, harmonisant dans son premier plan des verts et des ocres dégradés de la plus heureuse qualité. Auprès de cette étude, très intéressante par sa traduction délicate de l'espace et de la lumière, les autres envois de M. Carron : « Peupliers, bords de la Save », bien que lumineux et de tons affirmés, souffrent cependant de la comparaison.

Crémieu, autrefois séjour du grand peintre Ravier, a séduit M. Guichard.

Peu de pays possèdent autant de style et de charme, et baignent dans une lumière aussi éblouissante la grâce des arbres et la séduction des ruines.

Des coteaux d'un dessin souple et précis entourent la vieille ville, ceinte de remparts massifs. Par des portes, surmontées de créneaux, du jet le plus hardi et le plus robuste à la fois, on accède à des ruelles bizarres, à demi-mortes, qui montent mystérieusement, sinueusement au travers d'un vieux quartier, dit le quartier Latin, et dévalent ensuite en escaliers rapides. Des halles trapues abritent le pittoresque des marchés. Le jardin d'un cloître abandonné offre la mélancolie de ses bosquets et la verdure glauque de sa vasque. Des tilleuls centenaires forment auprès des remparts une paisible promenade et laissent apercevoir entre l'argent de leur feuillage la flèche rougeâtre d'un antique clocher, la carrure grise d'une tour, tandis que dans l'ombre, douce et blonde, près d'un rai de soleil, se distingue à peine le vieux cordier qui, toujours reculant, dévide son chanvre.

Aux derniers rayons du soir tout s'anime et s'embrace, mais avec une qualité de lumière d'une rare harmonie, et ce fut la joie de Ravier, de noter, à cette heure, les aspects de la ville et de la vaste plaine qui, toute proche, étend son horizon jusqu'aux portes de Lyon.

L'œuvre de Ravier est un poème de l'espace, une ode à la lumière, somptueusement, perpétuellement. L'artiste a marqué l'éternel et le fugitif : la solide puissance du sol, le repos alangui des étangs, les corps sveltes ou passionnés des arbres qui s'attristent, dépouillés, devant les splendeurs du couchant... et aussi la fuite éperdue des nuages et les mille palpitations de l'atmosphère. Cela avec la palette la plus riche qui soit.

L'influence de Ravier a été et reste considérable. Elle me paraît surtout bienfaisante pour un artiste, comme stimulant de sa sensibilité. Ravier apprend à voir la nature, à en dégager l'esprit. Son œuvre n'est pas de littérateur, mais de peintre ; il enseigne l'équilibre du dessin, la construction picturale par l'observation des plus délicates valeurs, seul moyen de rendre ou d'essayer de rendre un

terrain qui soit véritablement un terrain et un ciel qui contienne un peu de la fluidité du ciel. Quant à la couleur du maître, par quoi il séduit tout d'abord, elle est à lui, bien à lui ; en cherchant à l'imiter on risque de tomber en de graves défauts.

Voilà pourquoi nous préférons voir M. Guichard exprimer sa vision personnelle des sites de Crémieu, d'une manière vive, directe, qui ne va pas sans un peu de rudesse.

Les aquarelles de M. Louis Moret, d'Annecy, nous ont paru la promesse d'un talent de peintre original, pourvu des dons les plus heureux. A vrai dire, elles sont, par elles-mêmes, plus qu'une promesse. La composition en est bien équilibrée, le ton franc et sûr, est appliqué du premier jet avec une densité et une plénitude que l'on n'est point accoutumé à rencontrer dans l'aquarelle. Ses paysages s'établissent par leurs détails en une perspective lointaine ; groupes d'arbres ou bâtiments indiqués par grandes masses arrivent au relief par des volumes nettement exprimés. Si j'ajoute que les tons puissants ou délicats sont d'une valeur généralement exacte et marquent la fluidité de l'atmosphère ; que le dessin des arbres de son sous-bois révèle autant de sensibilité pour le trait que sa palette en dénote pour la couleur, j'aurai exprimé la confiance justifiée que nous avons en son avenir.

Votre Commission des Beaux-Arts eut été heureuse de donner un encouragement effectif à cet artiste, mais ne pouvant par trop émietter le prix, ni disposer des finances de la Ville, elle a le regret de différer cette récompense. Le sentiment que nous avons exprimé très sincèrement sur cet envoi, marquera du moins à M. Moret, qui expose pour la première fois, la satisfaction qui nous aurons à le rencontrer à de prochaines expositions.

Il nous reste à parler des deux concurrents qui ont retenu le choix de votre Commission : MM. Jules Roche et Déchelle.

M. Roche, cité déjà dans de précédents concours, s'adonne à la peinture de fleurs.

On sait tout ce que ce genre comporte d'éclat, de délicatesse ou de fraîcheur. Il peut être envisagé par le côté décoratif, l'arabesque des contours, le jet audacieux des tiges ou l'alanguissement des pétales s'effeuillant tristement ; d'autres veulent y voir, en dehors des espèces botaniques, l'éclat soudain d'une fraîcheur délicate et émouvante comme un clair visage de vingt ans ; d'autres, plaçant leur sujet en plein air, y cherchent le défi de la fleur à la lumière et au soleil vibrant ; ou l'opposition de la gerbe, d'une verdure pleine et lourde, à la vie ailée et frémissante des corolles. Les intimistes, enfin, y peuvent trouver maint prétexte traduisant leur âme délicate. Toutes les fleurs sont belles et possèdent leur éloquence. A côté des races superbes, il est dans nos champs des fleurs modestes parées de grâce et de parfum.

L'écueil est de peindre la fleur en elle-même, d'une main nonchalante et fatiguée, attentive au ton général, peut-être, mais inattentive à la substance. Par là, on n'atteint qu'une chétive apparence.

M. Jules Roche traite généralement la fleur d'une façon plutôt décorative que réaliste ; je me garderai, malgré mes préférences, d'y voir un tort puisque le but initial de la peinture, son usage séculaire, est la décoration. M. Roche a parfois d'heureux arrangements, amples de ligne et riches de coloris, comme dans son bouquet de « Pivoines et Glycines ». Ses tons roses et nacrés sont chatoyants et délicats, on le devine enivré de couleur, fougueux et inspiré.

Le niveau où il est parvenu autorise les critiques, les fleurs académiques n'allant pas sans quelques épines que j'ajouterai non par jeu, mais par souci de la vérité. La promptitude d'exécution de M. Roche l'amène, parfois, à égarer, au milieu des tons frais et délicats d'une fleur, le ton lourd et terreux d'un fond. En outre, il néglige, la

prenant pour accessoire, la consistance de ses appuis. Il devrait saisir, au contraire, que plus la table sur laquelle porte un bouquet de fleurs aura de consistance et de rigidité dans son plan, plus, par opposition, ses fleurs acquerront de grâce et de légèreté. L'observation du caractère essentiel des choses est à la base de la peinture tout aussi bien que de la poésie.

Nous avons classé comme le meilleur de l'envoi de M. Roche un « Bouquet de Zinias » dans lequel l'accord des fleurs et du fond, donné par des tons rares et délicats, marque un sentiment très juste de la couleur. Un vase d'une matière travaillée et parfois éclatante s'oppose heureusement au faire des fleurs souple et dense à la fois, et complète l'agrément du tableau.

Quant à l'importante exposition de M. Déchelle, elle affirme, par son vigoureux effort, le talent d'un artiste intéressant par bien des côtés. Ce peintre a le sens de la lumière et de l'espace, un coloris varié. Son œil saisit la justesse d'un effet. Son dessin, traité avec largeur, sait comprendre le détail sans s'y arrêter plus qu'il ne convient. Il perçoit dans un paysage le rapport et l'harmonie des lignes ; qualité précieuse dont il faut le louer et qui engendre la solide assise de ses montagnes. Chez lui, le profil dentelé d'une cime, proche ou lointaine, n'entraîne pas la composition suivant une pente dangereuse, ainsi qu'il arrive fréquemment.

A côté de ses « Chalets alpestres des prairies d'Arrondaz », de sa « Vallée de l'Arve, vue des pâturages du Prarion », son grand tableau : « Le Mont-Blanc et le glacier de Bionnassay, vus du col de Voza », a été justement remarqué au Salon « Art et Montagne ». Le glacier étincelle et élève sa masse puissante au-dessus de la vallée, des prés verts et des sombres sapins ; l'air pur des cimes pénètre la toile et se fait sentir par la franchise et l'acidité du ton. C'est un morceau très vrai de peinture alpestre, qui pêche, peut-être, par quelques détails, mais se recom-

mande par une heureuse mise en place du sujet, un dessin large, une conception décorative séduisante.

Diverses études des environs de Chambéry montrent la souplesse de couleur de M. Déchelle. La Commission les a examinées avec beaucoup d'intérêt et a conclu finalement qu'il convenait de décerner à M. Déchelle la majeure partie du prix Guy pour le mérite de son exposition et d'attribuer une récompense à M. Jules Roche pour son tableau de fleurs.

*
* *

Conformément aux conclusions de sa Commission, l'Académie attribue sur les fonds de la fondation Guy :

- 1° Une somme de 300 fr. à M. E. Déchelle ;
- 2° Une somme de 100 fr. à M. Jules Roche.

Le Gérant : J. GUÉLARD.
